

Suède : les ordinateurs et les tablettes sont taxés

Description

A fin de compléter les revenus de la redevance audiovisuelle, le gouvernement suédois a décidé de soumettre les ménages non équipés d'un téléviseur, mais qui possèdent un ordinateur ou une tablette numérique, à une taxe dont le montant équivaut à celle payée par les détenteurs d'un téléviseur, soit 2 076 couronnes (230 euros). Cette mesure est effective depuis début mars 2013, mais déjà plus de 12 600 ménages redevables s'étaient spontanément déclarés auprès de l'administration chargée de la collecte (Radiotjänst) au cours des neuf premières semaines de l'année. Cependant, cette nouvelle taxe sur les équipements multimédias récepteurs de programmes de la télévision ne constituera pas une manne importante dans un pays où le taux d'équipement télévisuel atteint 90 % de la population. La redevance audiovisuelle rapporte plus de 7 milliards de couronnes par an, équivalent de 870 millions d'euros, au secteur de l'audiovisuel public, les organismes de télévision et de radio SVT, SR et UR qui ne diffusent pas de publicité. L'ensemble des programmes de SVT sont dorénavant accessibles gratuitement sur Internet. C'est la chaîne commerciale généraliste TV4, appartenant au groupe privé de médias suédois du même nom qui, la première, a choisi de faire payer la réception de ses programmes sur Internet par abonnement en 2012.

La Suède n'est pas le premier pays à élargir l'assiette de la taxe pour financer les programmes des médias audiovisuels publics. Au Royaume-Uni, la « colour TV licence », d'un montant de 145,50 livres (167 euros) depuis le 1er avril 2010, s'applique déjà à tous les appareils permettant de regarder ou d'enregistrer des programmes de télévision : ordinateur, téléphone portable, enregistreur vidéo et autres appareils. En Suisse, chaque logement ou entreprise équipé d'un appareil de réception de radio ou de télévision, au même titre que les possesseurs de tablettes et de smartphones, est assujéti à la « taxe radio-TV » dont le montant est l'un des plus élevés d'Europe, soit 381 euros par an. En Allemagne, la redevance audiovisuelle d'un montant mensuel de 17,98 euros, soit 215 euros par an, est due depuis le 1er janvier 2013 pour chaque logement et s'applique également aux tablettes.

Sources :

- bbc.co.uk/aboutthebbc
- « Télévision : la Suède taxe les tablettes et les PC », Delphine Cuny, *La Tribune*, 8 mars 2013.
- « Taxer les tablettes, ça existe déjà (ailleurs) », Johann Mise, europe1.fr, 13 mai 2013.

Categorie

1. Economie

date cr   e

21 mars 2013

Auteur

francoise